

03 Sep 2026 -09:31

Inauguration officielle de la nouvelle prison « de Kade » à Anvers

Le mercredi 2 septembre 2026, la nouvelle prison « de Kade » à Anvers a officiellement été inaugurée en présence de la ministre chargée de la Gestion immobilière de l'État, Vanessa Matz, et de la ministre de la Justice, Annelies Verlinden. Le nouveau complexe est implanté sur le site Blue Gate à Anvers et présente une capacité de base de 440 détenus, répartis en unités de vie de 22 personnes chacune, sur un terrain de 7 hectares. Il est constitué de différents bâtiments et a été conçu pour se rapprocher autant que possible des conditions de vie à l'extérieur. Les travaux avaient débuté en 2023.

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État : *« Construire une prison comme de Kade demande une expertise très spécifique : il faut penser ensemble la sécurité, le fonctionnement du site, les conditions de travail du personnel, les équipements et la durabilité, et cela sur plusieurs décennies. C'est précisément le rôle de la Régie des Bâtiments : traduire les besoins des services publics en infrastructures concrètes et adaptées. Dans le contexte actuel de surpopulation carcérale, cette collaboration étroite avec la Justice est essentielle : nous devons à la fois mobiliser pleinement les capacités existantes, moderniser notre parc immobilier et créer de nouvelles places. De Kade participe pleinement à cet effort. »*

Annelies Verlinden, ministre de la Justice : *« L'ouverture de « de Kade » marque une étape importante dans la modernisation de notre politique de détention. Ce nouvel établissement pénitentiaire s'inscrit dans une approche humaine, sécurisée et tournée vers l'avenir, fondée sur les principes de différenciation, de responsabilisation et de réinsertion. Le modèle innovant de campus, organisé en unités de vie à échelle humaine, favorise la vie en communauté et les liens sociaux, renforce l'autonomie des détenus et offre davantage de possibilités d'accompagnement, d'activités et de proximité entre les détenus et le personnel pénitentiaire. Notre ambition est ainsi de garantir un cadre de vie et de travail à la fois plus humain et plus sécurisé.*

Nous poursuivons nos efforts pour répondre au défi structurel de la surpopulation carcérale et continuons à investir pour augmenter la capacité, tout en veillant à repenser de manière critique la place des peines de prison dans notre société. L'emprisonnement devrait, autant que possible, constituer l'ultime recours, au profit d'autres sanctions qui renforcent la sécurité et les perspectives de réinsertion réussie. En complément des réformes introduites par le nouveau Code pénal et des recommandations formulées par la commission d'experts sur la surpopulation carcérale et l'exécution des peines, « de Kade » représente un fondement essentiel vers une chaîne pénale moderne, conciliant sécurité publique et respect de la dignité humaine. »

Kristien De Vries, directrice de projet Hortus Conclusus, au nom des partenaires Jan De Nul nv, EEG nv, TINC et ISS : *« Nous ne construisons pas seulement des bâtiments. Nous créons des solutions intégrées générant de la valeur pour nos clients, les utilisateurs et l'environnement, aujourd'hui et tout au long du cycle de vie des infrastructures. »*

« de Kade »

Anvers compte désormais deux prisons. Pour ne plus les appeler l'« ancienne » et la « nouvelle » prison, chacune a reçu un nom propre.

L'ancienne prison située Begijnenstraat devient « de Vest » (« la Douve »), en référence à l'ancienne forteresse qu'elle était par le passé. La nouvelle prison sur le site Blue Gate a été nommée « de Kade » (« le Quai »), en référence aux rives de l'Escaut.

Le concept humain et moderne de « de Kade »

Le « Masterplan : Détention et internement dans des conditions humaines » prévoyait la construction d'une nouvelle prison à Anvers car la prison située Begijnenstraat date de 1855 et ne correspond plus vraiment à la politique de détention actuelle.

La prison « de Kade » répond donc à la politique de détention actuelle et vise à créer des conditions de détention humaines, axées sur la réinsertion, la responsabilisation et la normalisation.

Les détenus disposent par exemple, grâce à un badge, d'une certaine autonomie dans leurs déplacements à l'intérieur d'un environnement sécurisé. Le complexe comprend également une salle de sport, des espaces communs, etc.

Le projet a été conçu à l'image d'une ville avec des bâtiments, des places et des rues, le tout à une échelle humaine.

L'espace extérieur et le paysage constituent des aspects essentiels à cet égard. Les bâtiments cellulaires sont ainsi implantés sur un terrain surélevé (environ 4 mètres au-dessus du niveau de la rue, ce qui a nécessité l'apport de 70 000 m³ de terre) et sont entourés de plus de 200 peupliers, ce qui atténue la présence visuelle du mur de la prison.

Le principe de détention humaine est axée sur une réinsertion réussie dans la société à la sortie de prison, d'une part, et sur un environnement de travail moderne pour le personnel de la prison, d'autre part.

Par ailleurs, le Service Cellmade offre la possibilité aux détenus de travailler et de se former au cours de leur détention. Ils développeront ainsi une expérience professionnelle, un sens accru des responsabilités et des compétences qui renforceront leur réinsertion dans la société. En effet, une expérience professionnelle acquise ouvrira davantage de perspectives en vue d'une réinsertion réussie sur le marché de l'emploi dans la société.

La capacité de base de la prison est de 440 détenus, répartie en une entité pour 396 hommes et une autre comprenant un centre médical et une section de 44 places réservées aux personnes internées nécessitant des soins. Chaque entité est constituée d'unités de vie d'une capacité de base de 22 détenus. Une capacité de réserve de 66 places est également prévue.

Une prison durable

La durabilité est au cœur de la conception de ce nouveau complexe. Le consortium a obtenu un certificat BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) « Excellent » pour la réalisation de la prison.

L'orientation et la forme des bâtiments, combinées à de grandes baies vitrées, favorisent une utilisation optimale de la lumière naturelle.

L’empreinte écologique est également limitée par une construction fonctionnelle et compacte. Entre les bâtiments et aux abords des chemins, des espaces verts richement arborés et plantés ont été aménagés, une végétation variée a été introduite et des toitures végétales ont été installées.

Plus de 700 panneaux photovoltaïques ont été installés aux endroits sans toiture végétale, offrant une puissance d’environ 380 kWc.

Par ailleurs, les eaux de pluie et les eaux grises sont réutilisées, et un système paysager réfléchi d’infiltration et de tamponnement a été prévu, notamment grâce à une tranchée et des fossés de drainage.

Enfin, la production et l’approvisionnement de chaleur de la prison sont assurés par le réseau de chaleur sur le site de Blue Gate.

Réalisation par Hortus Conclusus au moyen d’un contrat DBFM public-privé

Cette nouvelle prison à Anvers a été réalisée au moyen d’un contrat DBFM public-privé, DBFM signifiant Design, Build, Finance & Maintain.

Le consortium Hortus Conclusus a assuré, pour le compte de la Régie des Bâtiments et du SPF Justice, la conception, la construction et le financement du complexe. Il se chargera également de son entretien pendant 25 ans.

Le consortium est composé de TINC, Jan De Nul nv et EEG nv, qui ont désigné les entreprises suivantes :

- Conception : Hootsmans architectenbureau BV, ARCH & TECO Architecture and Planning cvba, Bureau Bas Smets, Ingenium
- Construction : Jan De Nul nv, EEG nv, Envisan nv (pour l’assainissement)
- Maintenance et services facilitaires : Jan De Nul nv, EEG nv et ISS

Intégration artistique

Le marché DBFM comprenait également une intégration d’art dans la prison, par le biais d’une collaboration avec l’Académie royale des Beaux-Arts d’Anvers.

Cette collaboration a permis l’intégration de plusieurs œuvres d’art réparties sur l’ensemble du site, comme des pièces à l’avant du bâtiment d’entrée, une création monumentale dans l’espace visiteurs reprenant des images réalisées par des détenus, ainsi que des œuvres au sein des blocs cellulaires.

Fiche technique

Maître d’ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant final : SPF Justice

Consultants – assistance juridique et financière : consortium STIBBE – REBEL – ORIENTES – ELD

Consortium DBFM : Hortus Conclusus, composé de Jan De Nul nv et EEG nv, en collaboration avec Ingenium, Hootsmans architectenbureau bv, Bureau Bas Smets, ARCH & TECO Architecture and Planning cvba, Envisan nv et ISS

Durée de mise à disposition : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée gratuitement à l'État fédéral)

Superficie du site : 7 ha

Capacité : 440 places

Durée des travaux : 2023 à 2026

Coût de construction : 195,5 millions d'euros HTVA.

Redevance de disponibilité annuelle : 23,1 millions d'euros TVAC (niveau des prix 2023)

Budget intégration artistique : 500 000 euros HTVA (coûts liés à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers (accompagnement compris), aux adaptations du bâtiment et à l'entretien des œuvres)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be